



8

ÈME ÉDITION

JOURNÉES D'ÉCHANGES EN CHIRURGIE BARIATRIQUE

27-28 Novembre 2025

Maison de l'Amérique Latine - Paris

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Jean-Pierre MARMUSE, Clinique Bizet, Paris

Pierre FOURNIER, CHUV, Lausanne

Laurent GENSER, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris

Andréa LAZZATI, Hôpital Avicenne, Bobigny

Tigran POGHOSYAN, Hôpital Bichat, Paris

Guillaume POURCHER, Clinique Geoffroy St Hilaire, Paris

www.journees-echanges-bariatrique.com



RELATIONS PARTENAIRES

Paul CANU

Tel : +33 7 67 58 63 09

p.canu@edupartners.fr

Sébastien PARNAUDEAU

Tel : +33 6 85 71 07 86

sebastien.parnaudeau@edupartners.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FACTURATION

Virginie HEDOU

Tel : +33 7 81 38 49 54

v.hedou@edupartners.fr



8

ÈME ÉDITION

JOURNÉES D'ÉCHANGES EN CHIRURGIE BARIATRIQUE

27-28 Novembre 2025

Paris, le 14 février 2025,

Madame, Monsieur,

En votre qualité de partenaire, votre action contribue au développement de la chirurgie bariatrique et nous sommes heureux de vous informer de la nouvelle édition des **Journées d'Echanges en Chirurgie Bariatrique**, organisées par Edupartners, **les jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2025** à la Maison de l'Amérique Latine, 217 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Cet événement est organisé par Edupartners avec le concours d'un comité scientifique composé du **Professeur Jean-Pierre MARMUSE, du Dr Pierre FOURNIER, du Dr Laurent GENSER, du Dr Andréa LAZZATI, du Dr Tigran POGHOSYAN et du Dr Guillaume POURCHER.**

Les thématiques nouvelles qui réuniront 150 participants, s'attacheront à partager l'évolution de la prise en charge des patients au sein des différents services de chirurgie, en privilégiant les échanges.

C'est dans un esprit de collaboration constructive et dans un intérêt commun que nous souhaiterions vous voir présent à cette journée en qualité de partenaire.

Votre participation peut s'envisager sous différentes formes telles que :

- Réservation d'un espace stand parapluie ,
- Insertion d'une documentation dans les pochettes participants,
- Logo sur le site (nouveau) et la brochure,...

A noter que l'ensemble des soutiens perçus auprès des partenaires de l'événement contribue de manière collective à l'organisation de l'évènement et ne servira aucunement à procurer directement ou indirectement un avantage individuel en nature ou en espèce à un professionnel de Santé, un étudiant en formation initiale, au représentant de l'ARS ou aux autres acteurs d'institutions publiques.

Afin d'initier votre partenariat, nous vous invitons à confirmer dès maintenant votre participation à l'aide du bon d'engagement ci-joint.

Nous comptons vivement sur votre présence à ces journées et nous vous prions de recevoir nos cordiales

Bien cordialement.

Sebastien PARNAUDEAU



8

ÈME ÉDITION

JOURNÉES D'ÉCHANGES EN CHIRURGIE BARIATRIQUE

27-28 Novembre 2025

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE JECB2025

Jeudi 27 Novembre

- 08:30** Accueil
- 09:00** **Challenges au robot**
 - Retour d'expérience (Saignements, sténoses,...)
 - Gestion des complications
 - Trucs et astuces
- 10:30** Pause-café espace exposants
- 11:00** **Chirurgie 4.0 : L'innovation au service de la santé**
 - Réalité virtuelle, réalité augmentée et immersion
 - Nouveaux outils pour le bloc de demain
 - Collecte des datas et IA
 - Jumeau numérique et bariatrique
- 12:30** Pause déjeuner espace exposants
- 14:00** **Nouveaux médicaments : Entre progrès et défis**
 - Le médicament va t'il remplacer la chirurgie
 - Quelle place pour le médicament en chirurgie bariatrique?
 - Reprise de poids avec médicaments et/ou chirurgie
- 15:30** Pause-café espace exposants
- 16:00** **Nouvelles procédures**
 - Positionnement de l'endoscopie
 - Nouvelles procédures en cours de validation
 - Où en est-on en ambulatoire en chirurgie bariatrique
- 18:00** Fin Journée 1

Vendredi 28 Novembre

- 08:30** Accueil
- 09:00** **Comment communiquer auprès du grand public ?**
 - Réseaux sociaux : Site internet, instagram, X, Tik-tok ...
 - Partage d'expérience
- 10:30** Pause-café espace exposants
- 11:00** **Migration intrathoracique après sleeve et GPB**
 - Douleur post opératoires (complications long terme)
 - Troubles moteurs secondaires post bypass
 - Controverse
- 12:30** Pause déjeuner espace exposants
- 14:00** **DPC Complications à long terme (1/2)**
- 15:00** Pause-café
- 15:30** **DPC Complications à long terme (2/2)**
- 17:00** Fin Journée 2

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Jean-Pierre MARMUSE

Clinique Bizet, Paris

Pierre FOURNIER

CHUV, Lausanne

Laurent GENSER

Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris

Andréa LAZZATI

Hôpital Avicenne, Bobigny

Tigran POGHOSYAN

Hôpital Bichat, Paris

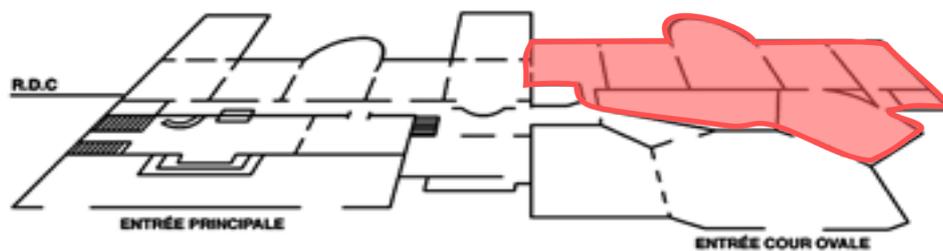
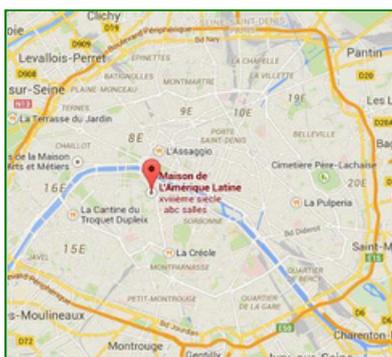
Guillaume POURCHER

Clinique Geoffroy St Hilaire, Paris



ESPACES EXPOSANTS :

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE ● 217, BD SAINT-GERMAIN ● 75007 PARIS



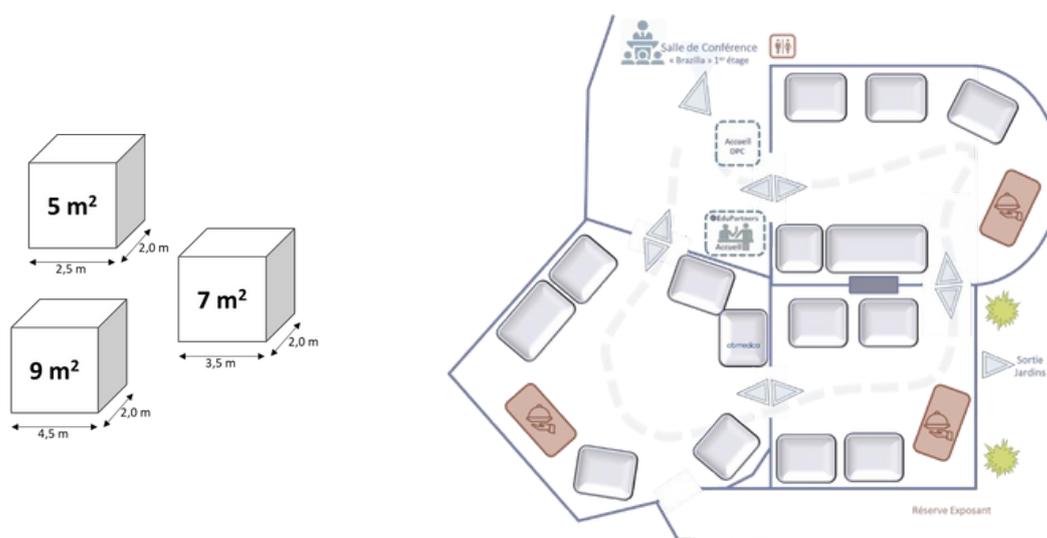
L'espace congrès se situe à la Maison de l'Amérique Latine, avec un espace réservé aux exposants et à la restauration (déjeuners et pauses-café) sur près de 400 m².

Le comité scientifique organisateur des journées souhaite privilégier les échanges entre les participants et les exposants et pour cette raison, les temps de pauses seront adaptés.

Les stands seront attribués par ordre d'arrivée des bons d'engagement selon le principe du « premier arrivé - premier servi ». En respect des règles de distanciation, l'espace privatisé peut accueillir 15 stands équipés d'une table et de 2 chaises sur une surface au sol à partir de 5 m² (surface au sol 2,5 m largeur x 2m profondeur).

Tarif badge supplémentaire :

- 100 € HT incluant accès aux conférences et restauration (pauses + déjeuner(s))
- 120 € HT si commandé 10 jours avant le congrès
- 150 € HT sur place



(plan d'implantation non contractuel et soumis au nombre d'exposants et de surfaces de stands).

PARTENARIAT

PACK PLATINIUM 9 000,00 € HT

6 750,00 €	Espace d'exposition type parapluie de 9 m ² sur emplacement stratégique comprenant mise à disposition de tables et de chaises, alimentation électrique, wifi, nettoyage des espaces pour 2 jours d'exposition
400,00€	4 Badges collaborateurs incluant accès aux conférences et restauration (pauses + déjeuner(s))
1 200,00 €	Présentation de 20 minutes en salle plénière devant les congressistes
990,00 €	Tour de cou ou sacoche congressiste personnalisés avec le logo du partenaire *
750,00 €	Affichage de votre logo sur les supports signalétiques : kakémono, pancarte...*
900,00 €	Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (visuel ou vidéo durée max 8 secondes)
850,00 €	Bloc-notes avec bandeau / logo partenaire
750,00 €	Logo sur programme imprimé jour J avec mise en avant du niveau de partenariat
750,00 €	Logo site internet des journées dans la section partenaires avec mise en avant du niveau de sponsoring

*Limité à un seul partenaire. Si cette prestation était déjà réservée, une alternative vous serait proposée.

PACK PRIVILEGE 6 000,00 € HT

5 250,00 €	Espace d'exposition type parapluie de 7 m ² sur emplacement stratégique comprenant mise à disposition de tables et de chaises, alimentation électrique, wifi, nettoyage des espaces pour 2 jours d'exposition
300,00 €	3 Badges collaborateurs incluant accès aux conférences et à la restauration (pauses + déjeuner + déjeuner(s))
750,00 €	Logo site internet des journées dans la section partenaires avec mise en avant du niveau de sponsoring
650,00 €	Fourniture de stylos partenaire *
900,00 €	Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (Visuel ou vidéo durée max 8 secondes)
750,00 €	Logo sur programme jour J avec mise en avant du niveau de partenariat

*Limité à un seul partenaire. Si cette prestation était déjà réservée, une alternative vous serait proposée.

PACK SILVER 4 000,00 € HT

3 750,00 €	Espace d'exposition type parapluie de 5 m ² sur emplacement stratégique comprenant mise à disposition de table et de chaises, alimentation électrique, wifi, nettoyage des espaces pour 2 jours d'exposition
200,00 €	2 Badges collaborateurs incluant accès aux conférences et à la restauration (pauses + déjeuner(s))
750,00 €	Logo sur programme jour J avec mise en avant du niveau de partenariat
750,00 €	Logo site internet des journées dans la section partenaires avec mise en avant du niveau de sponsoring
900,00 €	Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (Visuel ou vidéo durée max 8 secondes)

Bon de commande à retourner par mail à l'attention de Virginie HEDOU
 v.hedou@edupartners.fr
 (date limite d'envoi : < 12/06/2025)

Nom société

Adresse Facturation

N° de TVA intracommunautaire :

Merci de cocher l'item ci-dessous, si vous souhaitez voir la facture apparaitre sans TVA FACTURE SANS TVA / AUTOLIQUIDATION

Contact :
 Mail :

- PACK PLATINIUM
- PACK PRIVILEGE
- PACK SILVER

N° CD/PO

Informations Complémentaires :

DESIGNATION

TOTAL HT

◦ Espace d'exposition type parapluie de 5 m ² comprenant : une table et 2 chaises 2 jours d'exposition + alimentation électrique, nettoyage des espaces, wifi + 2 badges (2 x 100 € HT) avec pauses et déjeuner(s)	3 950,00 €
◦ Présentation de 20 minutes en salle plénière devant les congressistes	1 200,00 €
◦ Logo sur programme imprimé jour J avec mise en avant du niveau de partenariat	750,00 €
◦ Logo sur site internet avec mise en avant du niveau de partenariat	750,00 €
◦ Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (durée max 8 s)	900,00 €
◦ Insertion de vos supports dans les sacs congressistes	1150,00 €
◦ Affichage de votre logo sur les supports signalétiques : kakémono, pancarte...	750,00 €
◦ Bloc-notes avec logo du Partenaire	850,00 €
◦ Stylos x 150 unités fournis par le partenaire	650,00 €
◦ Insertion bandeau « Partenaire » sur newsletter de notre <i>fichier de 3000 chirurgiens</i>	900,00 €
◦ Badge congrès supplémentaire (tarif à considérer en fonction de la période)	____,00 €

Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total par virement à l'ordre d'EduPartners SAS.
 Règlement du solde à 8 semaines minimum avant la date de la manifestation.
 Conditions de réservations
 En cas d'annulation par les demandeurs dans un délai supérieur à 8 semaines du congrès.
 L'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à l'acompte de la réservation versée sans préjudice des indemnités dues.

INFORMATIONS BANCAIRES BANQUE SOCIETE GENERALE
TITULAIRE DU COMPTE SAS EDUPARTNERS
DOMICILIATION (00061)
IBAN FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
SOGEFRPP

TOTAL HT



Cachet de la Société

Date
 Signature

Reconnait avoir lu et approuvé les conditions générales de ventes en annexe 2

Conditions générales d'admission et de participation 8èmes Journées d'Echange en Chirurgie Bariatrique 27-28 novembre 2025 (Paris) :

Article 1 : Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du lieu et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Article 2 : Les candidatures et bons de commande sont à adresser à : EduPartners – 66 Avenue Georges Clémenceau, 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Article 3 : Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par EduPartners. Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total (par virement à l'ordre d'EduPartners). Une facture d'acompte de 50% TTC sera envoyée en retour.

Règlement du solde 8 semaines minimum avant la date de la manifestation. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

Article 4 : Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 5 : Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du lieu une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 6 : Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant.

Article 7 : Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture des Journées, le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant 8 semaines avant la date de la manifestation, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50%. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 8 : Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge. Ils seront responsables directement vis-à-vis du lieu, le Comité d'Organisation et EduPartners ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Article 9 : Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

Article 10 : Si le Comité d'Organisation des journées et EduPartners se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Installation et décoration des stands :

Article 11 : Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant durant toute la durée de l'événement. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Article 12 : Les exposants devront se conformer aux instructions du lieu et EduPartners, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13 : Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont

responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Sécurité :

Article 14 : D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictées par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

Article 15 : Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (Comité d'Organisation des journées) et techniques (EduPartners) ainsi que contre les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

Dispositions diverses :

Article 16 : Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ces décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 17 : Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce

dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation des Journées et EduPartners pourront disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Article 18 : En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité

d'Organisation des journées et à EduPartners, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Article 19 : Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 20 : En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

INFORMATIONS BANCAIRES

**BANQUE SOCIETE GENERALE
DOMICILIATION (00061)**

BANQUE GUICHET N° DE COMPTE CLE RIB

30003 00061 00027000292 45

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
SAS EDUPARTNERS

Domiciliation
SG NOGENT MARNE LECLERC (00061)
7 BD DE STRASBOURG
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00061	00027000292	45

IBAN : FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP